

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243, Tel.: (251-11) 551 7700, Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
703^{ÈME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
20 JUILLET 2017

PSC/PR/BR.(DCCIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 703^{ème} réunion tenue le 20 juillet 2017, a suivi une communication sur la situation au Mali.

Le Conseil a pris note de la communication du Haut Représentant du Président de la Commission pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya du Burundi, et de celle du Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations unies, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, sur la situation au Mali. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par les Représentants du Mali, du Togo, pays assurant la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que par les représentants de la Commission de la CEDEAO, des Nations unies et de l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé ses décisions antérieures sur la situation au Mali et la région sahélo-saharienne, y compris le communiqué PSC/PR/COMM.(DXLIV) de sa 544^{ème} session tenue le 18 septembre 2015, ainsi que le communiqué PSC/PR/COMM(DCLXXIX), de sa 679^{ème} réunion tenue le 13 avril 2017.

Le Conseil a réitéré son attachement au respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République du Mali, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA.

Le Conseil a une fois encore exhorté l'ensemble des parties maliennes à redoubler d'efforts pour surmonter les défis liés à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger, en vue de parvenir à la paix et à la réconciliation au Mali. A cet égard, le Conseil s'est félicité des avancées enregistrées au cours de la récente période, notamment la mise en place des autorités intérimaires et la tenue de la Conférence d'entente nationale. Le Conseil a appelé à une accélération de la mise en œuvre de l'accord, à travers notamment le nouveau chronogramme consensuel convenu au mois de juin 2017, en particulier s'agissant du déploiement des autorités administratives et institutionnelles maliennes sur l'ensemble du territoire malien. Le Conseil a souligné la nécessité, à cet effet, d'accélérer le processus du Mécanisme opérationnel de coordination prévu par l'Accord, en vue du lancement rapide du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Le Conseil a encouragé la classe politique malienne à trouver rapidement, par le dialogue, un consensus autour du projet de révision de la constitution. Le Conseil a exprimé son appréciation aux pays de la région, en particulier à l'Algérie, Chef de file de la médiation et Président du Comité de suivi de l'Accord.

Le Conseil a pris note avec préoccupation de la dégradation continue de la situation sécuritaire, non seulement au Nord du Mali, mais également dans la partie centrale du pays. A cet égard, le Conseil a fermement condamné les affrontements persistants entre des groupes signataires de l'Accord d'Alger au Nord du Mali, en violation de toutes les dispositions de cessez-le-feu conclus à ce jour, soulignant que seuls les groupes armés terroristes tirent

avantage de ces dissensions pour continuer à perpétrer leurs attaques. Le Conseil a en outre fermement condamné les violences intercommunautaires qui occasionnent de nombreuses victimes civiles dans la région de Kidal et a exprimé sa détermination à prendre, en étroite coopération avec la communauté internationale, des mesures contre les mouvements signataires de l'Accord de paix, qui continuent de violer le cessez-le-feu.

Le Conseil a réaffirmé sa ferme condamnation des attaques terroristes ignobles contre les populations civiles, les forces maliennes et internationales de la MINUSMA et de l'opération Barkhane.

Le Conseil a renouvelé son plein appui à l'initiative opportune des pays du G5 sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, qui a abouti à la création de la force conjointe du G5 sahel et s'est réjoui de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2359 (2017) saluant le déploiement de cette force et a exprimé son appréciation à l'Union européenne pour l'appui financier annoncé à l'initiative du G5 Sahel. Le Conseil a exprimé la disponibilité de l'UA à poursuivre les consultations avec le Conseil de sécurité des Nations unies et l'ensemble de la communauté internationale en vue d'assurer un financement durable et prévisible à la Force conjointe du G5 Sahel.

Le Conseil a souligné l'impératif de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité du Mali, tant en termes de formation que d'équipement, en vue d'une meilleure prise en charge nationale de l'effort de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en particulier au Nord du Mali, et afin de mieux contribuer, dans le futur, aux efforts régionaux et internationaux en faveur de la paix et de la sécurité. Le Conseil a souligné l'impératif d'un renforcement continu de la coopération sécuritaire entre les pays de la région sahélo-saharienne dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, en particulier à travers le Processus de Nouakchott, qui devra apporter son appui à l'initiative du G5 Sahel, dans le contexte de la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel. A cet égard, le Conseil a salué l'offre de bourses de formation faite par la République arabe d'Egypte au bénéfice d'un millier d'officiers et de sous-officiers de la région sahélo-saharienne.

Le Conseil s'est félicité de l'adoption, le 29 juin 2017, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution 2364(2017), renouvelant le mandat de la MINUSMA pour une période additionnelle de douze (12) mois. Le Conseil s'est félicité du renforcement du mandat de la MINUSMA, en particulier en ce qui concerne l'appui aux forces armées maliennes, le soutien à apporter à la Force conjointe du G5, ainsi que la participation de la Mission à l'organisation et à la tenue des élections prévues en 2018 au Mali.

Le Conseil a rendu un vibrant hommage au Haut Représentant de la Présidente de la Commission pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya, et l'équipe de la MISAHÉL, pour leur engagement soutenu et l'appui en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité au Mali et dans le Sahel en général. Le Conseil a demandé à la Commission de prendre les mesures nécessaires afin de permettre à la MISAHÉL de remplir pleinement le mandat qui est le sien, en étroite coopération avec la MINUSMA et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Le Conseil a exprimé sa gratitude à la communauté internationale pour le soutien qu'elle continue d'apporter aux efforts de promotion de la paix et de la stabilité au Mali, et l'a encouragée à poursuivre et à renforcer son appui en faveur de la lutte contre la radicalisation et les groupes terroristes et criminels au Mali et au Sahel en général.

Le Conseil a demandé à la Commission de le tenir régulièrement informé de la situation au Mali afin de lui permettre de prendre les décisions appropriées.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.